

Du mouvement dans le dossier des éoliennes industrielles

Ça bouge sur le front de l'éolien. Le mois passé, le Tribunal fédéral a donné raison à Paysage Libre Suisse, laquelle association demandait plus de transparence concernant la rétribution à prix coûtant (RPC). Cette décision fait écho à l'intervention au Parlement jurassien du député Jean-Daniel Tschan. Par ailleurs, la semaine passée, le canton de Thurgovie a supprimé tous les sites prévus pour ses potentielles turbines. Les milieux antiéoliens s'inquiètent de la répercussion pour l'Arc jurassien.

Des sourires et des grincements de dents pour Paysage Libre Suisse (PLS) et les détracteurs des éoliennes industrielles. En juillet dernier, le Tribunal fédéral donnait raison à PLS contre Swissgrid. Le différend portait sur la rétribution à prix coûtant (RPC), autrement dit l'encouragement pécuniaire fédéral pour la production d'énergie renouvelable.

Pour faire vite, Paysage Libre Suisse voulait la liste des bénéficiaires de la RPC ainsi que la liste d'attente, en vertu de la Loi fédérale sur la transparence. Swissgrid lui contestait ce droit.

Victoire d'étape

Après avoir été débouté une première fois, PLS a été suivi, cette fois,



Ces dernières semaines, des décisions du Tribunal fédéral et du canton de Thurgovie sur le dossier ont fait entendre leur écho jusque dans l'Arc jurassien.

photo archives

par le Tribunal fédéral. Une victoire d'étape. Le dossier retourne en effet au Tribunal administratif fédéral (TAF) pour une nouvelle décision. Ce que n'omet pas de souligner le lobby Suisse Eole dans un communiqué: «Paysage Libre n'a pas encore obtenu gain de cause, le TAF doit préciser l'ampleur de ce droit de consultation.»

De son côté, l'organisation de protection du paysage remarque que «(...) 500 machines font déjà l'objet d'une décision positive et sont en attente de construction; 360 autres figurent sur la liste d'attente (...) Pay-

sage Libre Suisse attend que l'accès à ces informations (...) soit effectif le plus rapidement possible».

Cette décision du Tribunal fédéral fait écho à une question écrite du député Jean-Daniel Tschan (PCSI, Le Noirmont), par ailleurs président des antiéoliens de Librevent. Le parlementaire voulait des informations sur 25 éoliennes jurassiennes ayant reçu une décision positive concernant la RPC et dix turbines en attente.

Le Gouvernement jurassien n'avait pas soufflé mot sur le sujet, se rangeant derrière la confidentialité.

Un prochain arrêt du TAF pourrait changer la donne.

Thurgovie dit stop

Plus loin de chez nous, mais toujours au chapitre de l'éolien, le canton de Thurgovie a décidé, la semaine passée, de «(...) supprimer jusqu'à nouvel avis tous les périmètres de parcs éoliens de son plan directeur» indique PLS, dans un communiqué. Une nouvelle stratégie pour l'énergie éolienne est à l'étude, peut-on lire dans le *St. Galler Tagblatt* de vendredi.

Pour l'association de protection du patrimoine paysager, la décision thurgovienne est une victoire à la Pyrrhus. PLS parle ainsi de «(...) défaite cuisante pour les promoteurs en Suisse orientale». D'un autre côté: «La production annuelle de 4,3 TWh de courant d'origine éolienne voulue par la Confédération, nécessitant environ 1000 machines, risque de se reporter encore plus sur l'ouest de la Suisse et sur l'Arc jurassien. Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Jura, Valais et Soleure, déjà fortement sollicités, figurent parmi les principales victimes» déplore l'association.

Du côté jurassien, le Parlement jurassien devra se pencher sur le plan sectoriel éolien avant la fin de l'année. (rg)